

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**DELIBERATION N° 03-04 DU 5 mars 2003
RELATIVE AU PROJET DE NOUVEAUX LOCAUX A ROUEN**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

VU le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966 relatifs aux Agences Financières de Bassin, modifié par les décrets n° 74-284 du 8 avril 1974 et n° 75-998 du 28 octobre 1975,

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 01.4 du 28 juin 2001,

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 01.34 du 15 novembre 2001,

DELIBERE**ARTICLE UNIQUE**

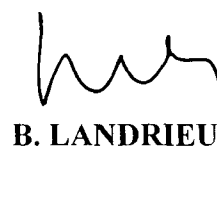
Le Conseil d'Administration fixe à 6 220 000 euros TTC l'engagement financier pour l'opération de construction d'un bâtiment de l'agence dans l'Espace des Marégraphes à Rouen.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence,



P.A. ROCHE

Le Président du
Conseil d'Administration,



B. LANDRIEU